



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Fin des négociations salariales chez LCL

Le 2 décembre 2020

Lundi 30 novembre se sont achevées les négociations entre Organisations Syndicales Représentatives et la Direction LCL.

Grâce à la signature de la CFDT :

- ⇒ **Une prime défiscalisée de 500€** sera versée à tous les salariés percevant jusqu'à 55362€ de Rémunération Brute Annuelle globale* en complément de leur salaire du mois de décembre. Environ 86% de nos collègues seront concernés,
- ⇒ **Un forfait mobilité** va être mis en place pour tous nos collègues en poste chez LCL depuis au moins 3 mois. Il s'agit pour toutes celles et tous ceux qui, pour se rendre sur leur lieu de travail, utilisent leur vélo mécanique ou électrique (LCL, banque du Tour de France !), au minimum 100 jours dans l'année, de bénéficier d'un forfait de 200€/an (cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement transports en commun dans la limite de 400€/an). Les trajets domicile/travail doivent être compris entre 2 et 10 km. La CFDT considère que c'est une 1ère étape. Nous espérons dans l'avenir la prise en compte d'autres moyens de transport (trottinette, co-voiturage) et un forfait mobilité plus conséquent.

***Rémunération:**

Elle comprend notamment la rémunération variable individuelle, les diverses primes soumises à cotisations, les avantages en nature, la monétisation des jours de CET, mais hors primes d'intéressement/participation et gratifications Médailles du travail (dans la limite du salaire mensuel de base). Le plafond de rémunération ne peut faire l'objet d'aucune majoration à aucun titre que ce soit (heures supplémentaires et complémentaires, par exemple).



CFDT DELEGATION NATIONALE - Immeuble Garonne - 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com

Les autres mesures annoncées par la Direction sont les suivantes (charges comprises) :

- ◇ Suite aux demandes répétées de la CFDT (une prime pour tous) : 1,4 M€ seront finalement attribués, sous forme de prime mais à la discrétion des hiérarchiques, à nos collègues percevant plus de 55362€ de RBA,
- ◇ 9,9M€ seront distribués sous forme de MSI (Mesures Salariales Individuelles) à la main des managers. Echaudée par une distribution restrictive en 2020 (33% seulement des salariés ont perçu une MSI), la CFDT regrette une nouvelle baisse de cette enveloppe.
- ◇ La suppression de la classe C,
- ◇ La mise en place d'une enveloppe Egalité professionnelle F/H de 300 000€,
- ◇ La reconduction des minima accompagnant les changements de classification,

Mais toujours pas de revalorisation des titres restaurant, des frais de garde et crèche, des indemnités kilométriques.

Ces dernières mesures ont été jugées insuffisantes pour la CFDT et n'ont pas fait l'objet de notre signature.

Quant à notre demande de négociation sur la GMP (Garantie Minimale de Points permettant aux cadres avec RBA inférieure à 44K€ d'acquérir des points pour leur retraite complémentaire), la Direction nous a opposé une fin de non recevoir.



C'est la 1ère fois, depuis 2011, qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations. Les tarifs actuels (hors augmentation individuelle liée à la progression de RBA) de la complémentaire santé sont maintenus pour 2021.

